

Je souhaite installer une borne électrique

1. Je demande à mon syndic ou bailleur l'installation d'une borne électrique
2. Mon syndic ou bailleur recense les besoins de tous les résidents ou copropriétaires
3. Mon syndic ou bailleur contacte Enedis pour leur faire part de notre projet collectif
4. Enedis réalise une visite sur place pour présenter les différentes options possibles
5. Mon syndic ou bailleur demande un devis à un électricien qualifié pour l'installation des bornes, et éventuellement un autre devis à Enedis pour le raccordement de la borne au réseau
6. Mon syndic ou bailleur présente les devis en assemblée générale
7. Le projet est voté
8. Enedis réalise, si besoin, le raccordement et la mise en service du nouveau compteur
9. L'électricien installe et met en service les bornes de recharge
10. Je peux recharger ma voiture !